



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours : CAPET interne et CAER-CAPES

Section : économie et gestion

Option : comptabilité et finance

Session : 2022

Rapport de jury présenté par : Anne GASNIER
Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
Présidente du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

	Pages
Calendrier et lieu de la session 2022	
Statistiques générales	
Sources réglementaires	
1 Épreuve écrite d'admissibilité : le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	3
1.1 Présentation générale de l'épreuve : rappels des règles	
1.2 Nombre de dossiers et moyennes des candidats	
1.3 Critères d'évaluation du dossier RAEP	
1.4 Remarques sur les dossiers RAEP	
1.4.1 La forme du dossier RAEP	
1.4.2 La première partie du dossier RAEP	
1.4.3 La deuxième partie du dossier RAEP	
1.5 Conseils aux candidats	
2 Épreuve orale d'admission : exploitation d'un thème dans l'option choisie	8
2.1 Présentation générale de l'épreuve	
2.2 Déroulement de l'épreuve	
2.3 Statistiques	
2.4 Sujets proposés	
2.5 Remarques du jury	
2.6 Conseils aux candidats	
Annexes : Les sujets d'exploitation pédagogique d'un thème	12

Le directoire du concours tient à remercier vivement tous les membres du jury pour le professionnalisme et l'esprit avec lequel ils se sont acquittés de leur mission d'évaluateur.

Le jury remercie très chaleureusement la direction et les personnels du lycée Victor HUGO, la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Poitiers pour leur disponibilité et l'efficacité avec laquelle ils ont permis la correction des épreuves d'admissibilité du concours ainsi que l'organisation des épreuves d'admission.

Calendrier et lieu de la session 2022

Pour la session 2022, le calendrier des épreuves du CAPET et CAER économie et gestion option comptabilité et finance a été le suivant :

- admissibilité : du 8 au 10 mars 2022,
- admission : du 5 au 7 avril 2022.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se sont déroulées au lycée Victor Hugo, 10 rue Victor Hugo, 86000 Poitiers.

Statistiques générales

Pour les quatre dernières années :

Effectifs, postes et barres d'admission au CAPET et CAER

Éléments	2018		2019		2021		2022	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	153	37	163	51	150	49	139	55
Présents	48	18	56	29	76	25	64	39
Admissibles	21	12	33	20	33	16	32	24
Admis	11	8	17	10	13	11	18	13
Postes budgétaires	11	8	17	10	13	18	20	13
Barre d'admission sur 20	10,33	10,00	9,33	11,67	10,67	11,67	10	10,67

Les sources réglementaires

L'ensemble des sources réglementaires (Conditions d'inscription, nature des épreuves, etc.) est accessible sur le site du ministère de l'Éducation nationale dédié au recrutement des professeurs titulaires, dont l'adresse est la suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

1 - Épreuve écrite d'admissibilité : le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) session 2022

1.1 Présentation générale de l'épreuve d'admissibilité

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 janvier 2021 (voir extrait ci-dessous), l'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. [...]

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. » [...]

Les conditions de forme mentionnées dans l'arrêté doivent être rigoureusement respectées.

Par ailleurs, l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant l'ouverture du concours pour la session 2022, rappelle les modalités d'envoi des dossiers. Le candidat doit adresser le rapport en double exemplaire. Le non-respect des délais et des modalités entraîne l'élimination du candidat. Il doit également préciser sur l'enveloppe d'expédition l'intitulé du concours et de la section choisie.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser, en page de couverture de leur dossier de RAEP, le formulaire téléchargeable sur le site du ministère dans l'espace « Les concours et recrutements » ainsi qu'une attestation signée par le chef d'établissement (nom, signature et cachet de l'établissement) auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites dans la seconde partie du dossier.

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique. Le contenu présenté doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en relation avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013).

Il est conseillé aux candidats de lire avec la plus grande attention les textes officiels. L'arrêté précité permet au candidat de prendre la mesure de l'étendue et de la diversité des missions attachées au métier d'enseignant. Les textes définissant l'épreuve sont quant à eux indispensables aux candidats afin d'orienter la rédaction du dossier à partir d'une analyse réflexive de leur parcours et de leurs pratiques professionnelles. De fait, cette réalisation doit être de nature à révéler, à valoriser la réflexion didactique, les pratiques pédagogiques et la capacité d'analyse du candidat. La pertinence du choix de la séquence étant particulièrement appréciée, le candidat doit choisir parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative.

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement. La réussite suppose que le candidat planifie sa préparation, respecte la définition du dossier et maîtrise les enjeux scientifiques et techniques, pédagogiques et didactiques.

1.2 Nombre de dossiers évalués et moyennes des candidats

Nombre de dossiers évalués :	
- CAPET	64
- CAER	39
Moyenne des dossiers :	
- CAPET	9,94
- CAER	10,13
Barre d'admissibilité :	
- CAPET	10,00
- CAER	10,00
Nombre d'admissibles :	
- CAPET	32
- CAER	24

1.3 Critères d'évaluation du dossier RAEP

Les critères d'appréciation du jury sont les suivants :

- maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- qualité de l'expression (donner un sens aux mots) et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

1.4 Remarques sur les dossiers RAEP évalués

1.4.1 La forme du dossier RAEP

La forme du dossier n'est pas évaluée en tant que telle, toutefois, le non-respect des consignes pénalise le candidat.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- strict respect des consignes : nombre de pages maximum (2 maximum + 6 maximum), format de papier, police, interligne, marges, présence possible d'annexes (se référer aux textes officiels) ;
- mise en page claire et aérée ;
- effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés) ;
- qualité de l'expression, orthographe et syntaxe irréprochables ;
- dossier agrafé et paginé.

Les fonctionnalités de l'outil informatique doivent permettre de mettre en valeur le dossier.

Il est offert la possibilité au candidat de joindre à son dossier, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. La pertinence de ces choix et l'intérêt des productions proposées seront également pris en compte. Cette opportunité n'est pas toujours saisie par les candidats ; le jury le regrette.

1.4.2 La première partie du dossier RAEP

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) réside pour le candidat dans l'équilibre qu'il convient de trouver entre une présentation des responsabilités qui lui ont été confiées lors de son parcours professionnel et une mise en valeur pertinente des compétences acquises nécessaires à la construction d'une identité professionnelle en lien avec la fonction visée.

Le jury attend une structuration personnalisée des différentes étapes de son parcours (datées, hiérarchisées) valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant d'économie-gestion.

Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de son parcours, le candidat est invité à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées. Il doit éviter le piège d'un inventaire qui se voudrait exhaustif, mais qui finalement serait sans relief ni analyse.

En synthèse, pour cette première partie, le candidat doit expliciter son parcours professionnel en faisant ressortir les éléments qui lui semblent les plus importants et en soulignant les motivations qui le conduisent à se présenter à ce concours et plus généralement à assumer les responsabilités qui sont celles d'un enseignant dans la spécialité gestion.

1.4.3 La deuxième partie du dossier RAEP

Dans la deuxième partie du dossier RAEP, il est demandé au candidat de choisir et de présenter une (ou plusieurs) séquence(s) de formation. Celui-ci doit avoir conçu et mis en œuvre cette séquence, dans une classe donnée. Que le thème présenté soit restreint ou plus transversal, le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle, analysée et argumentée. Cette proposition doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicitée.

La plupart des dossiers des candidats admissibles présentent des situations d'enseignement pertinentes car

contextualisées. Situées dans le cadre d'une progression, elles attestent globalement d'une maîtrise satisfaisante des contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité du concours) ainsi que des qualités de réflexion didactique et pédagogique.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques ;
- mettent en évidence une réflexion didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion ;
- attestent de la capacité du candidat à exercer un regard analytique sur sa pratique professionnelle qui dépasse la simple description des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie ;
- soulignent la capacité du candidat à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement ;
- intègrent, voire mettent l'accent, sur une analyse réflexive, avec la présence d'annexes choisies et pertinentes, portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées et permettre au jury de comprendre l'activité présentée ;
- proposent une évaluation des compétences à acquérir permettant de vérifier l'atteinte des objectifs initiaux et présentent la remédiation mise en œuvre.

Le jury a apprécié :

- dans le travail didactique préalable : prise en compte des intentions pour les élèves, identification des objectifs, des prérequis, maîtrise des concepts scientifiques et techniques, cohérence avec le programme ou le référentiel concerné, justification des choix des documents supports, souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves ;
- lors de la présentation des choix pédagogiques : présentation d'une argumentation, justification de la démarche pédagogique et articulation des moyens, des outils (la mobilisation des technologies numériques est difficilement contournable mais doit rester raisonnable), des supports mobilisés, présentation des modalités d'évaluation, par exemple ;
- lors de la présentation de la séquence : des éléments concrets permettant de comprendre le travail réalisé avec les élèves, des annexes permettant d'illustrer la séquence (documents proposés aux élèves, évaluation, fiche pédagogique...)
- à l'occasion d'une prise de recul portant sur la séance effectuée : auto-évaluation du candidat, proposition de remédiation et d'actions correctrices ;
- que l'activité présentée fasse référence à l'option du concours (comptabilité et finance).

Le jury a regretté :

- un parcours professionnel dont la présentation n'est pas organisée ou incomplète. Le jury doit rapidement pouvoir retracer le parcours du candidat (diplômes, expériences en entreprise et dans l'enseignement) ;
- des présentations soit trop descriptives (« je fais l'appel », « les élèves allument les ordinateurs »...), soit trop théoriques (accumulation de théories de sciences de l'éducation) ;
- des propositions restant dans le domaine de l'intention pédagogique mais non présentées de manière factuelle et concrète ou non réalisées dans une classe ;
- des annexes soit absentes, soit, lorsqu'elles sont présentes, non explicitées ou non justifiées car sans lien avec la situation professionnelle proposée ;
- des propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sur lesquelles le candidat ne porte aucune analyse critique, ou que le candidat annonce comme personnelles ;
- des dossiers développant une séquence éloignée des enseignements de comptabilité et finance.

Enfin, cette deuxième partie nécessite une structure pertinente permettant :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique ;
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- d'articuler les six pages et les annexes ;
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

1.5 Conseils aux candidats

Les candidats doivent veiller à :

- respecter les règles de forme du dossier explicitement mentionnées par les textes officiels du concours et le présent rapport de jury que le candidat doit impérativement connaître ;
- présenter un dossier structuré, paginé et dont l'expression, la syntaxe et l'orthographe sont irréprochables ;
- démontrer un bon niveau d'expertise scientifique dans le champ de la discipline et dans l'option choisie, comptabilité finance ;
- montrer qu'ils maîtrisent les programmes de la série STMG ;
- faire preuve d'analyse et de recul tout au long de leur démarche pédagogique ;
- mettre en avant les transversalités ;
- présenter une ou des annexes pertinentes qui soient commentées et analysées ;
- démontrer une capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : pratiques d'évaluation, suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation pertinente des technologies numériques au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Tous les candidats n'ont pas forcément une expérience en lien avec la série STMG. Cette situation n'est pas préjudiciable à leur réussite à condition qu'ils démontrent leur capacité à transposer de façon adaptée et réaliste l'activité choisie dans les enseignements de cette série. À cet égard, le jury regrette que trop souvent cette transposition ne soit pas réalisée. Il devient alors difficile d'apprécier le degré de maîtrise des compétences attendues en économie et gestion dans la série STMG.

Le jury attire l'attention des candidats présentant à nouveau le concours. Cette situation ne doit en aucun cas les dispenser d'une réflexion de fond relative à leur dossier. La qualité de ce dernier est en effet contrainte par la nature même de la situation retenue. Il convient dès lors de s'interroger à nouveau sur le choix de cette situation qui doit permettre de révéler aux jurys les compétences acquises. Un changement de la situation peut ainsi parfois permettre de mieux valoriser l'expérience des candidats au regard des compétences attendues pour ce concours.

2. Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie

2.1 Présentation générale de l'épreuve

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;*
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;*
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;*
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.*

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Durée de la préparation : trois heures ;

Durée de l'épreuve : une heure et dix minutes maximum (dont exposé : quarante minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

2.2 Déroulement de l'épreuve

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique). Il peut utiliser son ordinateur personnel sans accès internet et sans possibilité d'impression. En cas de besoin, il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé d'une suite bureautique de base. La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

Lors de l'interrogation, le candidat dispose d'un tableau blanc.

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé. Le questionnement du jury permet ensuite durant 30 minutes, d'obtenir les précisions nécessaires, de permettre au candidat de prolonger et/ou d'approfondir sa réflexion.

L'entretien porte notamment sur les points suivants :

- les fondements scientifiques du thème en cohérence avec l'option comptabilité et finance ;
- les intentions pour les élèves, la démarche d'acquisition des savoirs, connaissances et compétences dans la classe proposée dans le contexte ;
- l'exploitation pédagogique : pratique pédagogique, organisation des activités des élèves, modalités d'évaluation... ;

- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolution organisationnelle... ;
- la connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation... ;
- éventuellement, un retour sur le dossier RAEP (10 minutes maximum).

Cet entretien est l'occasion de tester chez le candidat des qualités de communication considérées par ailleurs comme fondamentales pour l'exercice du métier d'enseignant.

2.3 Statistiques d'effectifs et de moyennes

Session 2022	CAPET	CAER
Nombre de candidats admissibles	32	24
Nombre de candidats présents	30	24
Nombre de candidats absents	2	0
Moyenne des candidats	11.12	11.35
Nombre de candidats admis	18	13
Moyenne des candidats admis	13.26	13.4

2.4 Sujets et thèmes proposés

Lors de cette session, en fonction du jour de passage, les candidats ont eu à traiter trois sujets dont les thèmes centraux étaient :

- « **Le processus d'investissement** », dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale **STMG** ;
- « **Travaux d'inventaire** », dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale **STMG** ;
- « **La mesure de la performance** » dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale **STMG**.

Les sujets étaient contextualisés et l'exploitation pédagogique du thème était guidée par 4 questions auxquelles le candidat devait répondre pendant sa présentation. Chaque sujet comprend la partie du programme sur laquelle porte la question abordée.

2.5 Remarques du jury

Certains candidats ont su produire d'excellentes prestations tant au cours de l'exposé que lors de l'entretien.

Le jury a apprécié :

- une utilisation raisonnée et réfléchie de la documentation personnelle ;
- une bonne maîtrise des savoirs disciplinaires (notions clés, démarches spécifiques de la discipline). Les concepts sont alors définis avec précision, les points de vigilance identifiés ;
- une démarche didactique réfléchie, raisonnée, mais aussi pragmatique, avec une présentation claire des intentions pour les élèves et un repérage des difficultés d'apprentissage auxquelles les élèves peuvent être confrontés ;
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité, le tout illustré de façon très précise et argumentée ;
- des applications proposées réalistes (durée, supports, implication des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves ;
- une présentation du rôle de l'évaluation dans la progression des élèves, la mise en place d'une remédiation, d'une différenciation pédagogique ;

- la capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice ;
- des propositions pertinentes d'intégration des technologies numériques dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages ;
- une capacité à réfléchir sur l'approche pédagogique spécifique à mettre en œuvre dans une classe de STS pour un même thème ;
- une très bonne connaissance de la gestion de classe et de la réaction des élèves et une bonne prise en compte des contraintes des sujets, relativement à l'hétérogénéité de la classe et au niveau des élèves ;
- la capacité à prendre du recul par rapport à l'enseignement et les évolutions du métier ;
- une capacité d'écoute et d'adaptation.

Le jury a regretté:

- une présentation orale longue et inutile de la première partie du dossier RAEP ou du parcours professionnel du candidat ;
- une prise en compte insuffisante des spécificités du contexte d'enseignement énoncées dans le sujet pour adapter et justifier les propositions pédagogiques (niveau faible des élèves, hétérogénéité de la classe, élèves en situation de décrochage scolaire...);
- des erreurs conceptuelles graves sur des fondamentaux de la spécialité ou des raisonnements erronés ou encore un vocabulaire très approximatif ;
- le manque de discernement dans l'exploitation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont effectué de longues recopies de documents issus de manuels ou ont utilisé des fichiers élaborés à l'avance, sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- une utilisation des technologies du numérique sans lien réel avec le thème proposé et/ou redondantes, sans réflexion sur leur valeur ajoutée pédagogique ;
- une maîtrise insuffisante des programmes, pour bien saisir et exploiter les intentions du sujet à traiter ;
- le fait qu'il faille attendre les questions pour bien apprécier la profondeur et la maîtrise scientifique des candidats ;
- une présentation trop rare des supports proposés aux élèves ;
- que la séance de la question 1 soit présentée que dans les intentions et pas de manière concrète. Il est alors difficile pour le jury d'évaluer la démarche didactique et pédagogique.
- la quasi-absence de connaissances du référentiel de STS Comptabilité-Gestion ;
- des postures pas toujours appropriées (exemples : s'asseoir sur la table, garder son manteau...).

2.6 Conseils aux candidats

Le jury recommande au candidat de se préparer très tôt à cette épreuve et notamment de :

- réfléchir aux ressources dont il aura besoin lors du temps de préparation : le candidat gagnerait, ici, à ne pas se contenter des seuls manuels scolaires et autres fiches pédagogiques types. Il lui revient de prévoir quelques ouvrages de références scientifiques et techniques et professionnels (programmes et référentiels) ;
- connaître les programmes de référence (sciences de gestion et numérique, management, droit et économie en Première STMG, enseignement commun de management sciences de gestion et numérique, enseignement spécifique de gestion et finance, droit et économie en Terminale STMG) et s'intéresser aux contenus du référentiel de BTS Comptabilité et gestion ;
- actualiser et consolider sa connaissance des concepts, techniques et méthodes et théories en lien avec les programmes de référence ;
- réfléchir à l'utilisation pertinente de l'outil numérique (PGI, plateforme collaborative, jeu sérieux, etc...) dans le cadre d'une démarche pédagogique ;
- développer une réflexion didactique et pédagogique en relation avec les enseignements de la série STMG ;

- mener une réflexion sur la place et les différentes formes d'évaluation ;
- connaître les enjeux liés à la série STMG et à la poursuite d'études.

Enfin, à titre d'exemples, quelques conseils pour le jour de l'épreuve, le candidat veillera à :

- apporter une documentation personnelle, pertinente, raisonnée et l'utiliser avec discernement ;
- consacrer le temps de préparation à une lecture précise et analytique du sujet, à une réflexion sur les enjeux scientifiques, pédagogiques et didactiques du thème à traiter ;
- à respecter les consignes de travail ;
- structurer son intervention et à se limiter à une présentation succincte de son parcours en introduction ;
- tenir compte des éléments spécifiques du contexte d'enseignement énoncés dans le sujet et à faire une proposition fondée sur des savoirs scientifiques solides et exposés, ainsi que sur des choix pédagogiques justifiés, adaptés au contexte ;
- mobiliser de façon pertinente les outils numériques pour la présentation ;
- illustrer la séquence de cours présentée à l'aide d'exemples ou de cas comportant si besoin des données quantitatives ;
- justifier le recours ou non aux technologies numériques ;
- proscrire une présentation de cours de type « magistral » ou assimilés et lui préférer des modalités pédagogiques rendant l'élève acteur de ses apprentissages, en précisant les apports de l'enseignant ;
- être à l'écoute des questions du jury de façon à y répondre de manière précise, concise et réfléchie.

Enfin, le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve de créativité et qu'ils apportent une réelle valeur ajoutée personnelle, plutôt que de présenter des extraits de manuels qu'ils utilisent sans les modifier, ni les critiquer, ni les enrichir.

En conclusion, le jury tient à rappeler que s'il évalue l'exploitation pédagogique d'un thème, celle-ci ne peut se construire sans une solide maîtrise des connaissances des sciences de gestion (concepts, techniques, méthodes, théories) et notamment de la spécialité comptabilité et finance. C'est ce socle qui permet de concevoir et de bâtir une réponse de qualité avec une argumentation structurée. Certains candidats ne réussissent pas à concilier le contenu scientifique du thème et son exploitation pédagogique. Ce lien constitue pourtant l'objectif premier de cette épreuve.

Le jury est attaché au respect d'une liberté pédagogique et d'une initiative personnelle. Il regrette donc que les présentations de quelques candidats aillent à l'encontre de ce principe. Encore trop de candidats cherchent à respecter un « modèle standard » qui serait transférable quels que soient le thème, les conditions d'enseignement ou encore la personnalité du professeur. Le candidat éprouve alors beaucoup de difficultés pour sortir de ce cadre, y compris lors de l'entretien qui suit l'exposé.

Le jury conseille aux candidats de réaliser un réel travail d'approfondissement des savoirs scientifiques, lesquels ne peuvent se limiter au niveau attendu pour un élève de terminale. Le jury rappelle à cet égard, que chaque année, le programme du concours est publié et que les savoirs, connaissances attendues sont celles traitées au niveau M1.

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET 1

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Coefficient : 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum

Lors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

SUJET N°1 : LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Mise en situation :

En septembre 2021, vous êtes nommé dans un lycée polyvalent qui compte environ 550 élèves répartis de la seconde à la 2^{ème} année de BTS. Le lycée propose une filière générale et une filière technologique STMG, ainsi que deux sections de BTS : Comptabilité-Gestion et Management Commercial Opérationnel. Ces deux sections sont proposées en mixité de public (étudiants sous statut scolaire et en apprentissage dans la même classe).

La filière STMG comprend une classe de première de 32 élèves et une classe de terminale de 29 élèves, dont 19 en mercatique et 10 en gestion-finance. Le niveau est hétérogène.

Vous êtes chargé de l'enseignement spécifique Gestion-Finance pour 4 heures hebdomadaires : 2 heures le mardi après-midi et 2 heures le vendredi matin. Vous disposez d'une salle avec des postes informatiques, un tableau blanc interactif et un vidéoprojecteur

L'enseignement de spécialité Management et Sciences de Gestion et Numérique est confié à un autre collègue qui prend également en charge l'enseignement spécifique de mercatique.

Par ailleurs, vous exercez la fonction de professeur principal dans cette classe, en binôme avec votre collègue intervenant en management et mercatique.

Une des élèves du groupe Gestion-Finance suit un protocole médical qui l'oblige à rester chez elle tous les vendredis.

Fin novembre, vous poursuivez l'étude du thème 1 « appliquer les règles comptables ». Vous terminez la question de gestion 1.2 « acheter et vendre, quelle traduction comptable ? » et selon votre progression, vous avez débuté la question de gestion 1.3 « investir, quelle traduction comptable ? » et allez aborder le traitement des amortissements.

Travail à faire :

Le thème du sujet porte sur le processus d'investissement inscrit dans le thème 1 « appliquer les règles comptables » du programme de Gestion et Finance de la classe de terminale STMG.

1. Proposer une séance permettant de traiter la notion d'amortissement d'une immobilisation s'inscrivant dans la question de gestion 1.3 « Investir, quelle traduction comptable ? ».
2. L'étude de la question de gestion 1.3 et des notions associées étant terminée, proposer un prolongement visant à faire réfléchir les élèves sur les conséquences d'un investissement sur les documents de synthèse.
3. Préciser comment votre séance de cours, développée à la question 1, pourrait être adaptée dans le cadre de l'enseignement en STS Comptabilité Gestion.
4. Préciser quelles pratiques pédagogiques et quelle organisation au sein de l'équipe pédagogique, vous envisagez de mettre en place afin de préparer vos élèves au Grand Oral ?

Extrait du programme de Terminale de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG – Enseignement spécifique de gestion et finance

Thème 1 : Appliquer les règles comptables		
Question de gestion	Notions	Indications complémentaires
1.3 Investir, quelle traduction comptable ?	Processus d'investissement : coût d'acquisition, prix de cession et règlement. Différence actif/charge. Amortissement d'une immobilisation.	L'investissement correspond à un actif qui crée une ressource et se distingue en cela d'une charge. Il exige dans certains cas la mise en place d'un plan d'amortissement. <i>Il s'agit ici d'envisager le traitement comptable d'un actif immobilisé corporel. On se limite au plan d'amortissement selon une approche économique.</i>

SESSION 2022

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET 2

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Coefficient : 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximumLors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

SUJET N° 2 : TRAVAUX D'INVENTAIRE

Mise en situation

Vous exercez dans le lycée général et technologique de centre-ville de province de taille moyenne, qui accueille 1 400 élèves et étudiants. Ce lycée intègre deux sections de BTS tertiaires (dont un BTS Comptabilité et gestion) et une section de DCG.

Vous enseignez dans une classe de terminale STMG – Gestion-finance, composée de 27 élèves pour laquelle vous êtes l'un des deux professeurs principaux.

Votre service se compose, dans cette classe, de l'enseignement de spécialité Management, Sciences de gestion et du numérique (MSDGN) comprenant le tronc commun ainsi que l'enseignement spécifique de Gestion-finance.

Le niveau de la classe est très hétérogène. Une élève souffre de troubles dysgraphiques, qui nécessitent l'utilisation de son ordinateur portable en cours.

Vous disposez pour vos cours de gestion finance d'un horaire hebdomadaire de 4 heures dont 2 heures en effectif réduit.

Les heures en classe entière se déroulent le mercredi matin. Les heures à effectif réduit ont lieu en salle informatique le lundi matin pour le groupe 1 et le jeudi après-midi pour le groupe 2.

Les salles informatiques sont dotées d'un ordinateur par élève. Les 18 postes sont en réseau et disposent d'un accès à internet, d'une suite bureautique, d'un progiciel de gestion intégré installé en mode client-serveur, et ont accès à une imprimante.

La salle est également équipée d'un vidéoprojecteur relié au poste informatique du bureau du professeur et d'un tableau blanc.

Lors de votre dernière séance, vous avez traité la question de gestion « 1.3 Investir, quelle traduction comptable ? » du thème 1 « Appliquer les règles comptables ».

Travail à faire

Le thème du sujet est les travaux d'inventaire du thème 1 du programme de Gestion et finance : « Appliquer les règles comptables »

1. Élaborer une séance de cours qui permette aux élèves d'appréhender le traitement comptable des stocks dans le cadre des travaux d'inventaire.
2. Présenter les modalités d'évaluation des élèves à envisager.
3. En faisant le lien avec les prérequis de STMG, expliquer comment le thème des travaux d'inventaire est traité en STS Comptabilité – Gestion.
4. Expliquer votre rôle de professeur principal dans cette classe.

Annexe : Extrait du programme de management, science de gestion et numérique de Terminale STMG, enseignement spécifique de gestion et finance

Thème 1 - Appliquer les règles comptables		
Questions	Notions	Indications complémentaires
1.4 Quelles sont les conditions pour communiquer une information comptable fidèle ?	<p>Exercice comptable. Inventaire. Documents de synthèse. Principes comptables : prudence, indépendance des exercices, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes. Évaluation et traitements à la clôture de l'exercice : stocks, amortissements économiques, dépréciations des actifs, cession d'une immobilisation corporelle amortissable.</p>	<p>Périodiquement, une image de l'organisation est établie. Elle prend la forme d'un résultat dégagé au cours de la période et d'une situation patrimoniale en fin d'exercice.</p> <p>Un inventaire physique des actifs et des passifs est nécessaire. Leur valorisation au bilan est interrogée à la lumière des principes comptables. L'objectif est que les comptes établis donnent une image fidèle de l'organisation. Cela suppose d'enregistrer des opérations d'ajustement des comptes.</p> <p>L'annexe qui accompagne le bilan et le compte de résultat permet de préciser la composition de certains postes et les évolutions significatives intervenues sur la présentation des comptes depuis le précédent exercice.</p> <p>Il convient de sélectionner quelques opérations d'inventaire permettant d'illustrer les principes comptables retenus. Leur incidence sur les documents de synthèse doit être identifiée. La valeur des postes du bilan et du compte de résultat après inventaire est justifiée.</p> <p>On s'appuie sur la connaissance du bilan et du compte de résultat acquise en classe de première en enseignement de sciences de gestion et numérique.</p>

SESSION 2022

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET 3

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
 - Coefficient : 2
 - Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum
- Lors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

SUJET N°3 : LA MESURE DE LA PERFORMANCE

Mise en situation :

En septembre 2021, vous avez été nommé dans un lycée d'enseignement général et technologique situé dans une petite ville l'Ouest de la France.

L'établissement accueille 1 500 élèves dont 2 classes de première et 2 classes de terminale STMG, (Ressources humaines et communication, Gestion finance et Mercatique). L'offre de formation dans le supérieur comprend 3 sections de STS (Comptabilité-Gestion, Commerce international, Système d'Information des Organisations).

Les classes de STMG ne sont pas dédoublés car les effectifs sont réduits à 24 élèves par classe.

Les élèves sont originaires de l'agglomération et des communes rurales. Les temps de transport sont conséquents pour certains élèves et génèrent parfois quelques retards.

Vous avez la charge de l'enseignement de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG qui se décompose en 6 heures d'enseignement commun hebdomadaire et 4 h d'enseignement spécifique de gestion et finance. (2 heures le lundi matin et 2 heures le vendredi après-midi).

Toutes les salles de cours sont équipées d'un vidéoprojecteur relié au poste professeur et d'un accès Internet. Chaque élève dispose d'un poste informatique. Chaque poste est connecté à Internet, relié à une imprimante réseau et est équipé d'une suite bureautique et d'un progiciel de gestion intégré. Chaque élève dispose d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour ouvrir sa session. Enfin, des tables et des chaises se trouvent au milieu de la salle informatique pour des activités qui n'utilisent pas les ordinateurs.

Vous assumez également la fonction de professeur principal de votre classe. Un élève en situation de handicap nécessite la mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et la présence d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) car il souffre d'un déficit visuel sévère.

Votre progression pédagogique vous conduit à envisager une séance de cours sur la notion de performance (sa mesure et ses différentes approches) qui s'inscrit dans le thème 2 "Analyser la situation de l'entreprise", du programme d'enseignement spécifique de gestion et finance de la classe de terminale STMG.

Travail à faire :

1. En vous référant au programme d'enseignement spécifique, présenter une séance de cours permettant d'apprécier la performance de l'entreprise dans sa dimension financière.
2. Présenter les modalités d'évaluation envisagées relative à cette séance.
3. Expliquer comment serait traité ce thème en STS Comptabilité-Gestion.
4. Vous souhaitez organiser une visite d'entreprise, comment réalisez-vous ce projet ?

Extrait du programme de Terminale de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG – Enseignement spécifique de gestion et finance

Questions	Notions	Indications complémentaires
2.1 Mesurer la performance, des approches multiples ?	<p>Analyse de la profitabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - excédent brut d'exploitation (EBE), résultat d'exploitation (RE), 	<p>Selon les objectifs des parties prenantes, différentes approches sont mobilisables pour mesurer l'activité.</p> <p>L'analyse de la profitabilité consiste à cerner la capacité de l'entreprise à dégager un résultat (EBE, résultat d'exploitation ou résultat courant avant impôt) ou une ressource (CAF) par son activité.</p>

	<p>résultat courant avant impôt (RCAI) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - capacité d'autofinancement (CAF). <p>Analyse de la rentabilité : rentabilité économique, rentabilité financière, effet de levier.</p>	<p>L'analyse de la rentabilité consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer le niveau de rémunération des capitaux engagés dans l'activité, capitaux investis d'un point de vue économique : c'est la vision du dirigeant ; - évaluer le niveau de rémunération des capitaux propres d'un point de vue financier : c'est la vision de l'apporteur de capitaux. <p>Le rapprochement entre la rentabilité économique et la rentabilité financière permet, sans établir de formules de calcul, de mettre en évidence un effet de levier.</p> <p><i>Il s'agit d'approfondir la notion de performance financière abordée en classe de première dans l'enseignement de spécialité de sciences de gestion et numérique. Dans un contexte organisationnel donné, des simulations peuvent être réalisées sur tableur, prenant en compte les attentes de différentes parties prenantes.</i></p>
--	--	--